

RÉPONSE

AU

MÉMOIRE DE LA SUBLIME-PORTE

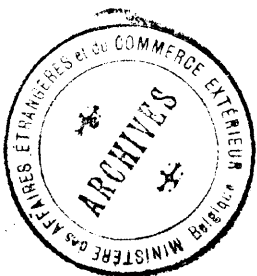
EN DATE DU 12 FÉVRIER 1919.



CONSTANTINOPLE

—
1919





RÉPONSE

au

Mémoire de la Sublime-Porte

en date du 12 février 1919

Le Mémoire du Gouvernement Turc contient les quatre points traditionnels communs à ces sortes de documents émanant de la Sublime-Porte :

Premièrement. Une négation, soit totale soit indirecte, des forfait turcs.

Deuxièmement. Des accusations contre les Arméniens.

Troisièmement. Un plaidoyer en faveur de la majorité de la race turque dans les provinces arméniennes.

Quatrièmement. Proposition de palliatifs tendant à régler la question arménienne d'une manière favorable aux Turcs.

Pour mettre en évidence la véritable valeur du Mémoire, il est utile de passer en revue ces quatre points, en se référant aux notes précédentes

remises par le Gouvernement Turc sur la question arménienne.

Celles des années 1878, 1895, 1915, dates qui, avec l'année actuelle, forment les quatre étapes principales de l'histoire contemporaine de la Nation Arménienne, sont les plus intéressantes.

Négation par la Sublime-Porte des forfaits turcs.

Dans ses notes précédentes, le Gouvernement Turc prend le parti de démentir énergiquement les massacres qu'il a fait exécuter, et cela, malgré les irrécusables témoignages des Consuls, des missionnaires et de toutes autres personnalités européennes qui se sont trouvées sur les lieux.

La note de 1915 est peut-être la plus suggestive dans cet ordre d'idées. Elle montre le degré d'aberration de la mentalité turque et la confiance qu'elle place dans les allégations fausses. Cette note fut remise en réponse au Mémorandum envoyé par les Puissances, le 24 mai 1915, au commencement des déportations et massacres des Arméniens, Mémorandum qui était ainsi conçu :

Les Gouvernements de France, d'Angleterre et de Russie ont décidé d'un commun accord de faire les déclarations suivantes :
Depuis un mois, les populations turque et kurde, de concert avec les agents du gouvernement turc et souvent avec leur aide, sont en train de



massacrer les Arméniens. En particulier des massacres ont eu lieu vers la mi-avril à Erzeroum, Terdjian, Bitlis, Mouch, Sassoun, Zeïtoun et dans toute la Cilicie.

Dans les environs de Van, la population plus de 100 villages a été massacrée en masse. Le gouvernement turc est aussi en train de persécuter la population arménienne inoffensive de la capitale. Devant ce nouveau crime de lèse-humanité perpétré par les Turcs, les puissances de l'Entente déclarent publiquement à la Sublime Porte qu'elles en tiendront personnellement responsables les membres du Gouvernement ainsi que tous ceux qui auront participé à ces massacres".

24 mai 1915. (1)

Dans la partie de sa réponse traitant des massacres, le Gouvernement Turc a fait la déclaration suivante:

"Le Gouvernement Impérial dément toutes les allégations et accusations contenues dans la note citée plus haut. **Aucun massacre d'Arméniens n'a eu lieu dans les limites de l'Empire Ottoman.** Pour rétablir la vérité sur les événements, les déclarations suivantes sont faites:

A Erzeroum, Terdjian, Eghine, Sassoun, Bitlis, Mouch et en Cilicie, **les Arméniens n'ayant rien fait pour porter atteinte à la tranquillité publique,** les fonctionnaires de l'Etat ne se sont pas vus dans la nécessité de prendre des mesures contre eux. Les Consuls des Pays neutres en sont témoins. **Les accusations des Puissances de l'Entente ne sont que des calomnies gratuites.** (2)

Ces déclarations officielles étaient faites après que, sous la direction du Dr. Béhaeddine Chakir, des exterminations en masse, avec des raffinements de

(1) Livre Rouge Officiel Turc de 1916, page 239.

(2) Livre Rouge Officiel Turc de 1916, pages 239 et 240.



cruauté inouïs, avaient déjà eu lieu dans ces régions, où, de l'aveu même des Turcs, comme on le voit plus haut, les Arméniens n'avaient rien fait pour troubler la sécurité publique.

L'appel au témoignage des Consuls neutres, inexistant dans les endroits mentionnés, constitue, de son côté, une autre preuve de la fausseté des allégations turques. Dans son Mémoire du 12 février 1919, le Gouvernement Turc, trop conscient de l'état de l'opinion publique européenne, ne se renferme plus dans les mêmes dénégations; mais il esquive ce tournant difficile en insinuant, suivant le mot d'ordre du moment, que ce ne sont que „**certains agents musulmans**“ qui ont commis des crimes.

Les détails de ces atrocités épouvantables parus dans le Blue Book officiel, présenté au Parlement Anglais par Lord James Bryce, les ouvrages de M.M. Morgenthau, ancien Ambassadeur des Etats-Unis en Turquie, et Henri Barby, correspondant du *Journal* auprès de l'armée russe du Caucase, sans parler des livres allemands de M.M. Lepsius et Stuermer, permettent difficilement de ramener le massacre de plus d'un million d'Arméniens innocents, au rang „**d'événements regrettables**“, comme le désigne le **Mémoire turc**.

Telle est la façon dont le Gouvernement Turc envisage des forfaits qui ont fait frémir d'horreur le monde civilisé et qui sont dévoilés aujourd'hui,



tout au long, dans l'acte d'accusation établi devant la Cour Martiale par le procureur impérial turc contre le Cabinet unioniste.

La note ne s'arrête pas à ces réalités et passe au second point traditionnel.

Les accusations contre les Arméniens.

Dans les Mémoires remis précédemment, le Gouvernement Turc a essayé toujours, soit en représentant des actes de légitime défense comme des actes de révolte, soit en dénaturant les protestations contre les vexations commises, de discréditer les Arméniens dans l'opinion publique européenne.

La Sublime Porte est coutumière des fausses accusations. Elle ne redoute pas d'affronter parfois le ridicule, comme ce fut le cas dans sa note à propos des massacres de Sassoun, en 1894, où les Arméniens étaient officiellement accusés d'avoir eux-mêmes brûlé leurs propres églises et villages pour créer des difficultés à la Turquie.

La Commission d'Enquête européenne, après s'être rendue sur les lieux, qualifia cette imposture „d'accusation ridicule en soi.“ (1)

Dans leur livre Rouge Officiel de 1915, les Turcs se livrent aux mêmes fantaisies d'imagination, reproduites du reste par tous leurs journaux, et accusent des bandes arméniennes de la mort de tous

(1) Blue Book de 1896 sur les massacres d'Arménie.



leurs compatriotes, car disent-ils: „elles vinrent attaquer les convois de déportés, tuèrent les gendarmes préposés à leur garde et dispersèrent les colonnes de ravitaillement, quand tout se passait dans l'ordre le plus parfait, montrant la sollicitude témoignée par le Gouvernement envers les Arméniens, dans cette œuvre de la déportation“. Est-il besoin de relever que, s'il eût existé de pareilles bandes arméniennes, dans les régions où eurent lieu les déportations, elles n'auraient pas laissé les gendarmes turcs massacrer leurs compatriotes, et que le sort des malheureux déportés eût été tout autre?

Mais, dans le Livre Rouge, le Gouvernement Turc ne se borne pas à des accusations fausses envers les Arméniens, pour excuser ses crimes. Il se croit sûr de l'impunité; aussi, la plus grande partie de ses imputations est-elle dirigée contre les Puissances de l'Entente. Dans la note responsive au Mémorandum de la France, de l'Angleterre, et de la Russie, cité plus haut, on lit les passages suivants:

Les personnes versées dans les questions orientales savent très bien que ce sont les Puissances de l'Entente et en particulier l'Angleterre et la Russie, qui, profitant de toutes les occasions qui se présentent, poussent la population arménienne à la révolte contre le Gouvernement Impérial. (1)

Le amiraux anglais et français se mettant en rapport avec les Arméniens les ont incités à la rébellion à Adana, Deurt-Yol, Youmourtalik et Alexandrette. (2)

(1) Livre Rouge de 1916, page 240, ligne 5 et suivantes.

(2) Page 241, ligne 5 et suivantes.



Grâce aux mesures prises par le Gouvernement Impérial pour sauvegarder l'ordre public, le mouvement révolutionnaire arménien a été maîtrisé sans aucun massacre (1)

La Sublime Porte prendra toutes les mesures nécessaires sans avoir pour cela à rendre aucun compte à un gouvernement étranger. (2)

Il est étrange que des Puissances comme la France et l'Angleterre, dont les officiers font bombarder des ambulances aux Dardanelles, parlent au nom de l'humanité. Ceux qui gouvernent la France l'Angleterre et la Russie ne se contentent pas seulement de pousser les Arméniens à la révolte, mais ils ont aussi organisé des attentats contre les personnalités gouvernementales. (3)

„Du reste le Mémoire remis par ces Puissances et qui ne mérite aucune réponse, est un des meilleurs encouragements à la révolte qu'il soit possible de donner aux Arméniens (4).“

La note fourmille d'accusations de ce genre. Les Arméniens, dans leur dure expérience des calomnies turques savent combien elles sont fausses et comment des paroles de commisération même, sont changées par elles en incitations à la révolte.

On doit cependant noter ici, que, même dans cette période néfaste des années de la grande guerre où le Gouvernement Turc se figurait pouvoir continuer sa politique d'extermination des chrétiens en toute sécurité, la Sublime-Porte n'osa élever une accusation aussi colomnieuse à l'endroit des victimes, que celle contenue dans le Mémoire du 12 février 1919. Il y est dit :

„Le Gouvernement Ottoman peut affirmer,

(1) Livre Rouge de 1916; (2) page 242, ligne 13 et suivantes (3) page 242, ligne 24 et suivantes; page 242, ligne 3 et suivantes; (4) page 243, ligne 8 et suivantes.



puisque c'est aujourd'hui un fait avéré résultant des témoignages impartiaux et même des rapports d'officiers supérieurs russes, que les bandes arméniennes ont massacré plus d'un million de musulmans avant les mesures de déportation et surtout après l'invasion des provinces orientales par les armées du Tzar.

L'inanité, le caractère honteux de cette accusation apparaissent, de toute évidence, devant les faits suivants :

Les vilayets envahis par les troupes russes, étaient : une partie du vilayet de Trébizonde, le Vilayet d'Erzeroum et des parties des vilayets de Van et de Bitlis. Or, le nombre des musulmans se trouvant dans ces parties investies était, d'après Vital Cuinet, de 1.046.334 âmes, et, d'après les statistiques officielles turques, de 1.238.849 âmes. Naturellement, cette population, habitant une région-frontière paya un lourd tribut à la conscription qui atteignit jusqu'à 20% de son total. Les ravages effroyables du typhus, du choléra et des autres épidémies provoquées par les grands mouvements de la population, dans un pays comme la Turquie où les règles les plus élémentaires de l'hygiène sont méconnues, déterminèrent, de leur côté, une mortalité de 20% de sorte qu'au moment de l'invasion russe, il existait à peine 800,000 musulmans dans cette région. Nous savons, d'autre part, d'après les déclarations officielles turques (1) que plus de

(1) Journal Officiel, page 567 ; compte-rendu de la 42me séance du Sénat, 13 mars 1883.



700,000 musulmans s'enfuirent de ces contrées devant les armées russes. Il restait donc à peine 100,000 musulmans dans ces provinces, pendant la domination arménienne qui suivit la retraite russe, population que les Turcs retrouvèrent à leur retour. Le ridicule et l'odieux de la légende du massacre de 1,000,000 de musulmans par les Arméniens sont ainsi manifestement établis.

Pour faire ressortir, pourtant, ce que cache cette calomnie inique, et mettre à jour le machiavélisme de l'accusation, nous devons ajouter, qu'en effet, il est mort bien plus de musulmans à travers l'empire, durant les années 1915—1916; mais ce fut du fait de la conscription, des épidémies, et, plus tard, par l'exode forcé, sans ravitaillement en plein hiver, par un froid de 20 degrés au-dessous de 0, dans cette Anatolie moyenâgeuse manquant de toutes ressources, aux villages éloignés l'un de l'autre, et avec des autorités incapables d'organiser le moindre secours. (1)

Quant aux témoignages russes, dont parle le Mémoire, ils sont sans valeur.

(1) Dans la séance du Sénat du 13 mars 1881, le directeur du service des émigrés, répondant à une question du général Riza-Pacha, sénateur, avoue que la mortalité effroyable parmi les émigrés, soit de 20 % dans les premiers temps, n'a pu être abaissée à 5% que pendant le mois de mars. (Journal Officiel. Compte-rendu de la séance du 13 mars 1883, page 567). Quand on réfléchit que le mois de mars était le quatrième mois après l'exode, on a ainsi une idée de la mortalité, des pertes terribles de ces émigrés dont seule une petite partie put subsister.



En effet, le lieutenant-colonel Khléboff, dont on cite l'extrait des mémoires, est un de ces officiers russes qui demandèrent l'hospitalité de l'armée arménienne, après le départ des troupes russes. Détestant eux-mêmes les Arméniens, qu'ils voyaient se libérer de la Russie, ces officiers entrèrent secrètement en rapports avec le commandement turc, l'informant des mouvements de l'armée arménienne; et, au moment de l'évacuation d'Erzeroum, ils réussirent à rejoindre leurs amis les Turcs, à la solde desquels ils s'étaient mis. On en eut vite la preuve à Tiflis. Par les soins des autorités militaires turques, alors à Batoum, leurs familles reçurent aussitôt des télégrammes les invitant à rejoindre leurs parents et maris à Erzeroum. Des photographies, publiées inconsciemment, dans la suite, par les Turcs, nous montrent ces militaires russes, entourés de leurs familles, en train de fraterniser avec des officiers ottomans à Erzeroum même.

Les officiers français et anglais, quoique moins détestés que les officiers russes par les Turcs, ne furent jamais aussi bien traités.

De même, les prétendus témoignages d'officiers géorgiens et en particulier d'Odichélidzé qui est uni par des liens d'alliance à un musulman, unioniste notoire, ne peuvent être que faux et tendancieux. Au cours du procès sur les atrocités de Trébizonde, il a été dévoilé pendant l'interrogatoire du délégué Youssouf



spécieux, que la race turque détenait, avant la guerre, la majorité, en Arménie.

Disons d'abord, pour trancher la question de la domination turque en Arménie, que ce pays était un des plus peuplés de l'univers, avant l'invasion des Turcs. L'historien arabe Ibn Yacout, dans son ouvrage intitulé **Kitab el Mujaïne el Baldane** (page 222) cite qu'il y avait, au XIII^e siècle, plus de 18,000 villes, grandes et petites, en Arménie. On peut, en lisant ses descriptions sur l'état prospère de la contrée, descriptions établissant l'existence d'une population de 18 à de 20,000,000 d'âmes, faire un parallèle entre ce que vaut pour l'Arménie un régime essentiellement arménien et un régime turc.

Depuis la dernière moitié du XIX^e siècle, les Turcs ne se sont plus bornés aux massacres et aux conversions forcées, pour maintenir leur domination en Arménie en ruinant le pays et en décimant sa population. S'assimilant le progrès à leur façon, ils ont, successivement et conjointement, eu recours aux procédés suivants :

1^o—Diviser les régions où la majorité appartient aux Arméniens, en différentes parties; rattacher ces parties à des régions se trouvant hors de l'Arménie et n'ayant, parmi leur population, qu'un élément arménien très réduit.

Ainsi, avant que la question arménienne ne fût entrée dans le domaine des préoccupations européennes, le Gouvernement Turc administrait la puls



grande partie de l'Arménie turque, qui comprenait alors les territoires de Kars et d'Ardahan, sous la même répartition administrative, formant une seule province ou **Eyalet** d'Erzeroum ou d'Erménistan. (Arménie). Malgré tous les efforts des Turcs, la majorité de la population y était arménienne.

Dans la suite, on divisa, pour les besoins de la cause, cette province, à l'aspect arménien si caractérisé, en diverses parties ou vilayets, auxquelles furent ajoutées des parties des pays limitrophes où l'élément arménien n'était pas important. Par exemple, au vilayet de Van on ajouta la région de Hekkiari; au vilayet de Diarbékir des parties de la Mésopotamie, etc. etc., Dans la Cilicie, on suivit le même procédé en rattachant des parties de la Cilicie au vilayet d'Alep, qui faisait partie intégrante de la Syrie, et en joignant à la partie occidentale de la Cilicie, ou vilayet d'Adana, le sandjak d'Itch-Ili.

Par cette nouvelle méthode administrative, on arrivait à noyer l'élément arménien. Prenons pour exemple le vilayet de Van. En y rattachant le sandjak de Hekkiari, dont les 9 cazas, sauf ceux de Mahmoudié, d'Aghpag, de Maamouret-ul-Hamid, ne renferment presque pas d'élément arménien, on arrivait, au moyen de fausses statistiques, à donner, sur le papier, à ce vilayet proprement arménien, une apparence de vilayet musulman.

2° — Installer des émigrés musulmans racolés au



Caucase et dans les Balkans, parmi les Arméniens, et terroriser ainsi ces paisibles populations, en les livrant à une exploitation sans merci.

Les Turcs se gardent bien de publier les chiffres véritables concernant l'installation de ces immigrants dont ils conservent cependant des listes détaillées dans leur Bureau de l'Emigration.

Ce n'est que fortuitement qu'on a pu se procurer quelques données officielles à ce sujet. Dans la séance de la Chambre des députés, du 5 mars 1883, le directeur du Bureau de l'Emigration, Hamdi-Bey, défendant son administration contre la critique d'une répartition des immigrés faite sans tenir compte des aptitudes agricoles de ceux-ci, déclare que le chiffre des immigrés musulmans établis à demeure dans le pays s'élève à 854,000, pour la période comprise entre 1878 et 1908. (Journal Officiel, année 1883, page 756. Compte-rendu de la 49^{me} séance de la Chambre des Députés). Après la Constitution, et surtout après la guerre balcanique, l'afflux, pendant la période 1908—1911, d'immigrants musulmans en Turquie, fut énorme. Quand on réfléchit que la plupart de ces immigrants furent installés en Arménie, on a une idée des efforts déployés par les Turcs pour diminuer la majorité arménienne dans cette Arménie dont il fut défendu même de prononcer le nom et qu'on ne désigna plus que par l'appellation officielle des « six Vilayets orientaux ».

3^o—Publier des statistiques non seulement fausses,



mais truquées par surcroît. Dans ces statistiques, où l'on ne parle plus de Turcs, mais de musulmans, toutes les races qui professent l'islamisme, même quelquefois celles qui, sans être chrétiennes, ne sont pas non plus musulmanes, sont réunies sous la même rubrique, tandis qu'on répartit les Arméniens en trois catégories : Grégoriens, Catholiques et Protestants. Et d'abord, ces statistiques turques sont-elles justes ? Leurs sources sont-elles dignes de confiance ?

Le Mémoire turc tire parti de trois sources, dans les chiffres qu'il cite.

1° La „Turquie d'Asie“ de Vital Cuinet; 2° le „Livre Jaune“; 3° les statistiques officielles.

L'éminent géographe Vital Cuinet a fait paraître, en 1892, son volumineux livre, comme une publication semi-officielle turque. Sa probité de savant lui fait avouer que les chiffres qu'il donne ne sont pas exacts, vu les entraves que les autorités turques ont suscitées «de parti pris» (sic) à ses recherches, et parce que l'éloignement de certaines provinces rendait son œuvre très difficile. (Voir annexe A).

Un examen attentif démontre combien les chiffres cités dans cet ouvrage sont inexacts. Pour quelques vilayets, on voit les chiffres de la population donnés par sandjaks et cazas. Pour d'autres provinces, aucun détail. Pour certains vilayets, les budgets scolaires sont produits; les écoles ne sont pas mentionnées pour d'autres.

Il y a même des énoncés de chiffres contra-



dictoires, surtout parmi ceux se qui rapportent à la population arménienne. Par exemple, pour le sandjak de Marach, du vilayet d'Alep, l'ouvrage marque 4313 âmes comme chiffre de la population arménienne, (Vital Cuinet, „La Turquie d'Asie“ page 227), alors que le chiffre indiqué pour la seule population arménienne de rites catholique et protestant, sans mentionner celui des Arméniens de rite grégorien, (quadruple), rien que pour la ville de Marach, dans le sandjak de même nom, est de 6.008 âmes. (Ibid. page 237).

Ces erreurs se conçoivent facilement, les chiffres étant de source turque officiellement imposés.

Quant au Livre Jaune, il a été obligé, comme le montre le tableau comparatif, ci-annexé, de suivre les chiffres de Vital Cuinet, vu le manque de documents précis et authentiques. Le Gouvernement Turc, qui le constate à coup sûr, se garde cependant bien de le dire, afin de tirer ainsi parti de ses propres chiffres, en bénéficiant d'une sorte de garantie de véracité venue de l'étranger. (Voir annexe B). **Il insinue même, dans son Mémoire, que les relevés du Livre Jaune s'appuient sur les indications des Patriarcats chrétiens, ce qui est un mensonge.**

Pour les statistiques officielles turques, on ne nous fait pas connaître la façon dont elles ont été dressées. Elles sont du reste fantaisistes, car il n'y a pas de statistiques régulières en Turquie, et le gouvernement n'a jamais manqué d'altérer les chiffres approximatifs qu'il lui est arrivé de se procurer.



Dans son Mémoire, il ne reste même pas fidèle aux sources qu'il cite.

Par exemple, Vital Cuinet donne comme chiffre de la population musulmane, en général, pour le vilayet d'Adana 150,000 âmes, et 72.050 pour une population à religion indéterminée, comme les Tziganes, les Yézidis, etc. La Sublime-Porte s'empresse d'additionner ces deux chiffres et d'en représenter le total comme celui de la population musulmane du vilayet d'Adana.

En outre, le Gouvernement Turc travaille toujours de façon à augmenter le chiffre de la population musulmane et à diminuer celui des chrétiens, en classant ces derniers sous différentes rubriques.

L'analyse de la statistique suivante est suggestive sous ce rapport.

La population totale du vilayet d'Adana, d'après les chiffres donnés à Vital Cuinet par les Turcs, est de 403.539 âmes. Dans ces chiffres, les Arméniens sont désignés comme étant en minorité. Tandis que, si nous laissons en dehors de compte les 105.280 âmes de la population du sandjak d'Ich-Ili, où il n'y pas d'Arméniens, et qui, géographiquement, est en dehors de la Cilicie, il nous reste : 298.259 âmes lesquelles, toujours d'après les chiffres de Cuinet, se répartissent comme suit :

Turcs	48.200
Tcherkesses.	13.200
Kurdes	24.100



Arabes et Syriens.	12.000	
Musulmans.		97.500
Tziganes	4.050	
Divers	47.220	
Sans religion définie.		51.270
Syriens orthodoxes	20.900	
Grecs	22.200	
Catholiques Latins	4.539	
Ayganes	4.400	
Chrétiens, autres que les Arméniens, etc.		52.039
Arméniens grégoriens	69.300	
» catholiques	11.550	
» protestants	16.600	
Chrétiens arméniens		97.450
Total:		<u>298.259</u>

On voit, par le relevé de cette statistique, que, dans la partie arménienne et cilicienne du vilayet d'Adana, les Arméniens n'ont jamais été en minorité, même sur la base des chiffres fournis à Vital Cuinet par les Turcs. Or, nous le répétons, ces chiffres sont loin de représenter la réalité.

Les Turcs font encore passer pour musulmans, en englobant le chiffre de leur population parmi les musulmans, des sectes comme les Yézidis, les Kysil-Baches, dont les rites sont nettement hostiles à l'islamisme.

Le Patriarcat arménien, qui, en raison de son organisation religieuse ramifiée à travers les moindres



hameaux arméniens, dispose de moyens relativement suffisants pour recueillir le chiffre des Arméniens, a pu, en 1882 et en 1913, établir ses propres statistiques, où la réalité prend corps. (Voir annexe C.)

L'élément essentiellement turc qui prétend vouloir dominer en Arménie n'y forme donc qu'une minorité, tandis que, par ses capacités économiques, intellectuelles et son aptitude à la civilisation, le maître incontesté du pays demeure l'élément arménien.

En ce qui concerne la vitalité de la race turque, forte et belle en apparence, il n'est peut-être pas inutile d'intercaler ici la déclaration faite par le professeur allemand Düring, au directeur de l'Administration Sanitaire turque, après un long séjour d'études dans les principales parties de l'Empire Ottoman. Cette déclaration a été reproduite par le journal turc *Istiklal* dans son numéro du 3 mai 1919.

« Il n'y a pas lieu de trop se presser dans la question d'Orient, dit ce spécialiste. La situation sanitaire que j'ai constatée de mes yeux, résoudra, dans un court laps de temps, la question d'Orient; car les maladies, le paupérisme et la misère achèveront les Turcs. »

A priori, et pour aussi paradoxal que cela paraisse, au lendemain des massacres et des déportations, on peut affirmer que la situation actuelle des Arméniens leur est plus favorable qu'elle ne l'était



en 1914, au point de vue de la question de la majorité. Aussi, est-ce bien pour cette raison que, dans son Mémoire, le Gouvernement Turc ne parle pas des conditions présentes de la population.

En effet, dans toute la partie envahie par les troupes russes, et qui sera rétrocédée à l'Arménie, il n'y a pas plus de 100.000 musulmans, tandis que 450.000 réfugiés arméniens, originaires de ces pays, et qui s'étaient enfuis au Caucase dans les premières phases de la guerre, n'attendent pour y retourner que l'occupation de ces régions par les autorités arméniennes ou celles des Puissances mandataires. Il va de soi que, dans le territoire de la république Arménienne d'Erivan, la population est essentiellement arménienne.

Le recensement officiel russe, fait au début de la guerre, établissait pour les Arméniens vivant dans le Caucase méridional, le chiffre de 1.804.600 âmes. Celui du Patriarcat fixait le nombre des Arméniens de Turquie à 2.000.000, dont 1.403.000 vivaient dans les provinces arméniennes. En ajoutant à ces nombres les 803.000 Arméniens se trouvant en Russie et dans le Caucase septentrional, l'Amérique, etc, on obtient le chiffre de 4.470.000 âmes, représentant le nombre total des Arméniens au début de la guerre. Malgré la perte d'environ 1.200.000 âmes subie par la nation arménienne du fait des massacres, des épidémies et de la guerre, le nombre des Arméniens vivants et prêts à faire revivre leur pays s'élève donc au-



jourd'hui à 3.200.000 âmes, dont 2.500.000 se trouvent en territoire arménien, soit anciennement russe, soit encore sous le joug turc. La plus grande partie du reste des Arméniens répandus à travers le monde conservent leur aisance, forment un excellent facteur de progrès, et se sentent irrésistiblement attirés vers la mère-patrie.

On a récemment constaté l'afflux de l'immigration arménienne en Cilicie, aussitôt après l'occupation de cette contrée par les troupes de l'Entente. Dans la région du littoral, cette immigration donna immédiatement la supériorité numérique aux Arméniens.

Il n'y a pas d'exemple plus convaincant de ce que deviendra le régime de la population en Arménie, dès que, sa patrie reconstituée, il sera permis à la race arménienne de se livrer sans entraves à l'œuvre de civilisation qui l'attend.

Dans ses grandes lignes, l'Arménie intégrale (Arménie turque et russe unie), aura une population de 2.500.000 Arméniens, contre un maximum de 1.000.000 de musulmans appartenant à diverses races.

La Bulgarie qui, à l'époque peu éloignée de sa libération, ne comptait que 1.130.000 Bulgares à opposer à 1.119.000 musulmans, inaugura l'ère de son indépendance sous des auspices moins favorables.



**Les propositions de la Sublime-Porte,
tendant à régler la question arménienne
par des palliatifs favorables à la thèse
turque.**

Les Turcs savent, par expérience, que, leurs suggestions une fois admises, tout délai qui leur serait imparti pour l'exécution des mesures rendues nécessaires par leur conduite inhumaine envers les races chrétiennes qu'ils maintiennent sous leur sujétion, ne pourront que leur être favorables.

Toute leur politique consiste, en temps de crise, à chercher des attermoiements et à proposer des solutions qui, sous des apparences libérales, ne visent en définitive qu'un seul but: conjurer l'orage immédiat, en donnant un semblant de satisfaction à l'opinion publique européenne, et éviter surtout une occupation militaire, car c'est la seule mesure qui aurait des conséquences [pratiques difficiles à enrayer. Cette politique habile fut couronnée de succès en 1878. Après les massacres de Bayazid, les Turcs s'étaient vu imposer l'article 16 du traité de San-Stéfano.

La situation paraissait désespérée, les troupes russes ayant occupé l'Arménie. Profitant cependant du veto européen à l'installation des Russes dans ce pays, ils se montrèrent pleins de bienveillance envers les Arméniens et prêts à faire amende honorable. Ils réclamèrent le concours de l'Angleterre pour exécuter des réformes, et, se soumettant apparemment à



son contrôle, il cédèrent l'île de Chypre en gage de leurs promesses. On connaît le résultat qu'eut pour le sort des Arméniens leur succès diplomatique au Congrès de Berlin. Il est inscrit en lettres de sang dans le Blue Book et le Livre Jaune sur les massacres d'Arménie, de 1895; car, il ne se passa pas quelques années que les contrôleurs anglais, les „Military Consuls“ étaient éloignés, et la politique d'annihilation de l'élément arménien en Arménie, reprenait de plus belle, aussitôt l'orage passé.

Le même fait se répéta en 1895, après les grands massacres d'Arménie. Assurés cette fois-ci de l'appui russe et allemand, les Turcs réussirent, par leurs manœuvres politiques, à faire ajourner l'exécution de toutes les mesures proposées en faveur des Arméniens. Finalement, simulant l'acceptation d'un projet de réformes, qui demeura lettre morte, ils eurent, encore une fois, gain de cause.

Après les massacres d'Adana et la guerre balkanique, le projet de réformes anglo-russe fut constamment et sourdement contrecarré par la Sublime-Porte, jusqu'à ce que la guerre générale lui permit de renvoyer net les deux inspecteurs généraux, M.M. Westenenk et Hoff, qui lui avaient été imposés à grand'peine par les Puissances.

Dans la période actuelle, les longueurs de l'armistice ayant, là encore, permis à la Sublime-Porte de se ressaisir, elle a repris le même travail diplomatique

Parlant des solutions de la question arméni-



enne, le Mémoire turc propose deux moyens : l'un, qu'il ne peut d'ailleurs soutenir, se borne tout simplement, en se basant sur la prétendue majorité de la race turque, à préconiser le maintien du *statu quo ante bellum*; l'autre, d'allure plus libérale, propose la nomination d'une commission de délégués turcs et arméniens sous la présidence d'un délégué suisse, laquelle commission aurait pour mandat de régler les affaires arméniennes, directement avec la République arménienne, sur la base des concessions territoriales à accorder aux Arméniens, qu'on forcerait à aller s'installer dans le territoire de la République Arménienne, tandis que les musulmans émigrant de ce territoire se fixeraient en Arménie turque.

Sous des apparences de mansuétude, cette seconde solution proposée n'est qu'un nouvel essai turc de jouer de la tactique diplomatique suivie jusqu'ici avec tant de succès.

En quoi consiste le but visé? L'essentiel, pour le Gouvernement Turc, est d'écarter l'intervention européenne et de faire de la question arménienne une affaire purement turco-arménienne. Dans cette combinaison, le délégué suisse paraîtrait pour la forme. Du reste, elle réalise le minimum d'européanisation de la question, et apparaît sans danger aux yeux de la Sublime-Porte, car la Suisse n'est pas une Puissance militaire.

L'intervention européenne écartée, il resterait



la seconde partie du problème à résoudre : ne pas céder un pouce de territoire.

Grâce aux statistiques fantaisistes élaborées en vue du but qu'ils poursuivent, et à la monstrueuse fable du massacre d'un million de musulmans, fable propagée dans ce seul but, les Turcs, laissés seuls avec les Arméniens, se font fort de réussir également dans cette seconde partie de leur programme, et de rendre peut-être la République Arménienne débitrice envers eux.

C'est, du reste, la même marche que suivirent les négociations de paix de Batoum, négociations qui eurent pour résultat d'imposer aux délégués arméniens la reconnaissance de l'usurpation des territoires se trouvant des deux côtés du tracé arménien de la voie ferrée Kars-Tébriz.

Les Arméniens ont la conviction inébranlable que les Puissances de l'Entente, qui ont pris en main la libération de la patrie arménienne pour les délivrer du joug de terreur et de sang où les tiennent les Turcs, ne les livreront jamais ainsi sans défense à leur merci. Le programme des revendications arméniennes contre la Turquie est clair et juste, car il s'appuie sur le droit et la nécessité.

Conclusions

I—Les Turcs, faisant preuve d'une férocité dont on chercherait vainement l'exemple dans l'histoire de l'humanité et même dans les annales de l'histoire ottomane, si chargée pourtant sous ce rapport, ont



massacré, de 1915 à 1916, plus d'un million d'Arméniens paisibles, sans épargner, dans leur délire sanguinaire, les femmes, ni les vieillards, ni les enfants à la mamelle. Ils pillèrent, en outre, tous les biens meubles et immeubles de leurs victimes. Les témoins de ce crime de lèse-humanité sont légion ; ils se rencontrent dans toutes les classes de la société : Européens, intègres et désintéressés, diplomates, missionnaires, voyageurs, officiers ; enfin, il faut tenir compte du témoignage des victimes elles-mêmes, échappées à l'hécatombe. Parmi ces témoins, à côté de noms comme celui de l'éminent ambassadeur des Etats-Unis Morgenthau, on en rencontre d'imprévus tels que ceux du Dr. Lepsius et de M. Stuermer, des Allemands dont la conscience tint à se dégager de la part de responsabilité qui leur incombait en qualité d'Allemands alliés aux Turcs. Les témoignages turcs, eux-mêmes, ne manquent pas. Il est facile de s'en assurer par la lecture des comptes rendus des séances de la Cour martiale chargée de juger les affaires des déportation. Il y est dévoilé que les „panislamistes“ et les „panturquistes“ avaient mis sur pied toute une organisation : le **Techkilat-i-Mahsoussé**, pour mettre fin à la question arménienne, en exterminant les Arméniens, et se débarrasser ainsi de la barrière que ceux-ci formaient en Orient. C'était le premier pas dans la réalisation de ce grand empire de l'Islam, dont les limites eussent atteint les Indes, les frontières de la Sibérie, la Russie centrale en Orient, et



les rivages de l'Atlantique, en passant par l'Égypte, en Occident.

II—Soit dans les provinces arméniennes, soit dans les autres provinces de l'Empire Turc, les Arméniens ne se sont livrés à aucun acte de provocation contre les Turcs. Ils n'y avaient aucun intérêt, car ils se sentaient menacés; de plus, ils n'en avaient pas les moyens. La preuve de leur attitude calme et normale est donnée par le Gouvernement Turc lui-même dans sa réponse à la note des Puissances de l'Entente, du 25 mai 1915, réponse publiée dans le Livre Rouge Officiel et mentionnée ci-haut.

Dès le début de la mobilisation, les Turcs créèrent aux Arméniens une situation telle que les Arméniens furent poussés à la révolte, en leur rendant la vie insupportable par les vexations de toutes sortes et les durs traitements qui accompagnèrent les mesures de mobilisation. Ainsi, ils obligèrent la population arménienne de Chabine-Karahissar, Bitlis, Mouche, etc., y compris les femmes, les enfants et les vieillards, à transporter, à dos, les provisions et parfois les munitions de l'armée turque concentrée sur la frontière russe. Cependant, les Arméniens ayant pénétré les idées provocatrices des autorités turques, résolues à créer un prétexte à massacres, observèrent une attitude calme et résignée. A la date où le Gouvernement Turc démentait officiellement les massacres, il avait déjà fait déporter et massacrer les Arméniens dans toutes les localités dont il cite les



noms ; les autres communautés arméniennes se trouvant dans les limites de la Turquie étaient en train de subir le même traitement barbare.

Les constatations à ce sujet de la note des Grandes Puissances, et les témoignages impartiaux des Européens et des autres personnalités qui ont été en mesure d'assister, **de visu**, à ces événements, ne laissent aucun doute à cet égard.

III—Seul, un gouvernement tel que le Gouvernement Turc, qui, depuis des siècles s'est signalé par des actes barbares et des abus de toutes sortes, pouvait concevoir le projet de diffamer ses propres victimes et de tâcher d'exploiter leur martyre en les accusant cyniquement d'avoir massacré plus d'un million de musulmans. Les organisateurs des massacres, eux-mêmes, et l'Allemagne qui les appuyait, n'ont pas osé, au cours de la guerre, proférer des accusations pareilles.

Comment les Arméniens auraient-ils pu tuer un million de musulmans dans les provinces envahies par l'armée russe, lorsque le chiffre des musulmans qui s'y trouvaient pendant l'occupation s'élevait à peine à cent mille ?

Ce point seul suffit à établir la valeur des allégations contenues dans les Mémoires turcs, et la créance qu'ils méritent.

Le procédé de la Sublime-Porte n'est pas nouveau. Depuis des siècles, la diplomatie turque est basée, 1—sur un effort constant pour induire en erreur



les hommes politiques et l'opinion publique d'Europe, en dénaturant sciemment les faits, avec la plus grande habileté; 2— un jeu d'attitudes, varié à l'infini, pour tirer parti des rivalités politiques européennes.

En réalité, toute la faute des Arméniens a consisté en ce que, dans certaines localités, telles que Van, etc, ils purent s'organiser au moment des massacres, et, tout en observant une attitude pleine de déférente réserve à l'égard des autorités turques, songer à leur légitime défense, au lieu de se laisser docilement égorger comme l'auraient voulu les Turcs. Un simple examen des rapports impartiaux des missionnaires américains et même allemands, qui se sont trouvés, dès le début de la guerre, dans ces régions, suffit pour rétablir la vérité. Ici encore, le témoignage de M.M. Henri Barby et Lepsius, sera consulté avec fruit. (Voir „Au Pays de l'Epouvante“ par Henri Barby, préface de M. Paul Deschanel. 1919. Paris.)

Aux yeux des Turcs et surtout des Allemands, le grand crime des Arméniens fut cette fidélité inébranlable, on pourrait dire cette foi mystique et toujours égale, envers les Grandes Puissances libérales et gardiennes de la civilisation de l'Europe Occidentale, crime que les Allemands et les Turcs leur reprochèrent toujours durant la guerre, quand les Arméniens, tenus à vivre dans une atmosphère irrespirable, tournaient vers les Alliés de l'Entente leurs espoirs les plus chers. Les Turcs, dans leurs



discours publics, les articles de leur presse versatile et les Mémoires qu'ils distribuent actuellement, se gardent bien d'avouer cette vérité.

4—A la veille de la conquête turque, la population de l'Arménie était essentiellement arménienne et atteignait dix-huit à vingt millions d'âmes. Les Turcs, au cours de leur domination, sont parvenus à réduire le chiffre de la population arménienne à 2.500.000, par les moyens suivants:—massacres régulièrement pratiqués sous des formes diverses;—armement de toutes les populations musulmanes e surtout kurdes contre les Arméniens;—désarmement de ces derniers, pour les livrer, sans défense, contre ces nouveaux oppresseurs;—installation en Arménie d'immigrés musulmans racolés en dehors des frontières de l'Empire;—émigration forcée des Arméniens.

Dans ces conditions, s'il fallait même admettre, un moment, l'existence d'une majorité turque en Arménie, c'est-à-dire dans les huit provinces, l'ensemble des principes qui régissent le monde civilisé s'opposerait à ce qu'il fût tenu compte de cette iniquité. Car—on l'a assez souvent proclamé pour que nous puissions le répéter ici—ce serait donner une prime à la criminalité, ce serait reconnaître que l'Etat oppresseur peut impunément se défaire de l'élément qui le gêne; ce serait, enfin, admettre que l'Etat pratiquant un tel système, puisse se prévaloir, en droit et en fait, de ses résultats, en invoquant l'argument de la minorité. On voit où mènerait cette



théorie, dont l'approbation, même tacite, même indirecte, serait un encouragement à la perpétration d'une nouvelle série d'actes terribles dans les rapports futurs entre races, en créant un précédent aux suites incalculables. Or, l'argument de la majorité turque, dont la Sublime-Porte se prévaut sans cesse, est une formule qui ne repose sur aucune réalité. En effet, les Arméniens, en tant que nationalité, n'ont jamais cessé de former la majorité indiscutable dans les provinces dont ils réclament la rétrocession.

Deux millions et demi d'Arméniens attendent aujourd'hui impatiemment la reconnaissance de l'indépendance de leur patrie, pour y retourner, sans compter les deux millions d'Arméniens qui se trouvent dans l'Arménie caucasienne.

Aux points de vue cultural, économique, industriel, agricole, artistique et dans toutes les autres branches de l'activité humaine, les Arméniens ont prouvé qu'il sont incomparablement plus aptes à développer leur pays que les Turcs, dont la domination n'a eu qu'un seul effet: celui d'empêcher les Arméniens de donner libre cours à leurs capacités naturelles. Tout ce qu'ils ont pu créer en Arménie de richesses et de civilisation, n'a pu être accompli qu'en dépit des entraves turques.

Comme nation, les Turcs forment une minorité dans toutes les provinces arméniennes. C'est pour cette raison qu'ils prodiguent ces statistiques spécieuses, méthodiquement altérées, où tous les éléments



musulmans sont désignés comme turcs. Si le cas avait été différent, on n'aurait pas eu à constater chez le Gouvernement Turc cette préoccupation constante de parler au nom de tous les musulmans, même quand ces musulmans, las à leur tour du joug turc, font tous les efforts possibles pour s'en libérer, comme les Albanais, les Arabes, les Syriens, les Kurdes etc.

Au moment où les Alliés, suivant un nouvelle et saine conception des principes politiques dits principes wilsoniens, s'occupent de régler le sort des nations et d'assurer leur libération définitive, sans tenir compte des questions moyenâgeuses de domination religieuse, les Turcs sont mal venus à représenter, d'ailleurs par la fraude, l'islam, comme une nation, et à se réclamer de ces mêmes principes wilsoniens qui se retournent contre eux.

Dans les provinces arméniennes, les Turcs, aussi bien que les autres races musulmanes, subirent pendant la guerre plus de pertes que les Arméniens. D'une part les ravages du choléra, du typhus, de la fièvre typhoïde et des autres épidémies; d'autre part, la conscription, l'exode devant l'invasion, la famine et l'insécurité, résultant de l'impéritie d'un gouvernement criminel, furent cause qu'après la déportation de l'Arménien, producteur et travailleur, la grande masse des musulmans perdit la vie.

Pour remédier à cette disparition de l'élément musulman, le gouvernement turc se livre à des efforts



désespérés. On voit la preuve de cette activité dans l'envoi hâtif en Arménie de musulmans pris dans les provinces éloignées et installés à demeure dans les villages en ruines, qui furent des villages arméniens.

Ces émigrés, comme les centaines de milliers de musulmans qui, dans ces dernières décades, furent installés dans les provinces arméniennes, ne peuvent en aucune façon être considérés comme des enfants du sol arménien. Ils doivent être transférés dans les provinces turques, et la minorité tout à fait insignifiante que représentait l'élément musulman en Arménie, avant la création de ces courants factices d'immigration créés par le Gouvernement Turc, redeviendra alors évidente.

V—Les propositions du Gouvernement Turc tendant à régler la question arménienne, soit en sauvegardant l'intégrité territoriale de la Turquie, soit par l'échange des populations musulmanes et arméniennes avec la République, sont ce que l'on pourrait appeler des insanités politiques, aussi peu pratiques que l'essai fait par la Convention de Batoum de circonscrire les territoires de la République Arménienne dans un espace de 9.000 kilomètres carrés.

Une pareille Arménie minuscule, serrée de tous côtés par l'étau des Etats limitrophes turcs et tartares, se verrait dépendante de la bonne volonté des musulmans, qui pourraient l'étouffer en vingt-quatre heures. En inaugurant son existence, on aurait, *ipso facto*, créé l'irrédentisme en Arménie. Enfin, l'accep-



tation d'une telle proposition équivaldrait à un verdict d'anéantissement de la race arménienne.

Les Arméniens ont la ferme conviction que les Puissances Alliées, qui ont supporté la plus effroyable des guerres pour délivrer les nations opprimées, ne peuvent envisager l'idée de faire des Arméniens la proie des Turcs.

VI—La politique étrangère et intérieure des Unionistes, ainsi que leurs agissements, ont été officiellement désapprouvés par tous les Cabinets turcs qui se sont succédé au pouvoir depuis l'armistice. Mais ces mêmes Cabinets n'ont fait que suivre les procédés unionistes. Ils les ont même dépassés en certains cas, comme dans l'accusation infamante du massacre d'un million de musulmans par les Arméniens.

Il était du devoir le plus élémentaire de ces Cabinets de réhabiliter l'honneur du nom turc, ainsi que l'exigeaient les intérêts bien compris de la Turquie, en libérant le nombre immense de malheureuses filles et femmes arméniennes converties à l'islamisme sous menace de mort, vendues à vil prix au tournant d'un chemin, ou offertes en présent aux criminels haut placés. Or, ces victimes subissent encore le dur sort de la captivité. De même, et à défaut de tout élan spontané de la part du peuple musulman, la Sublime-Porte aurait dû entreprendre l'œuvre de la libération de ces dizaines de milliers d'orphelins, lesquels, arrachés du sein de leurs parents, furent distribués comme butin parmi les Turcs, comme



avait été distribué l'avoir meuble et immeuble de leurs parents. La presque totalité de ces infortunés sont encore détenus par les Turcs, qui se refusent à lâcher leur proie et les emploient souvent aux plus basses besognes de l'esclavage, et cela malgré les réclamations des parents échappés au massacre et de leurs coreligionnaires.

Dans la Capitale même, malgré les instances des Autorités de l'Entente, les fonctionnaires turcs suscitent les plus grandes difficultés, mettant tout en œuvre pour dérober les femmes et les orphelins aux recherches. Contrairement à la note de l'Angleterre, de la France et de la Russie, du 24 mai 1915, et aux stipulations de l'armistice, les personnes qui avaient encouru les plus graves responsabilités dans les massacres arméniens, se virent accorder toutes facilités pour prendre la fuite, et ainsi le Gouvernement Turc administra inconsidérément la preuve qu'il se solidarisait avec elles.

Pour ceux des collaborateurs secondaires qui furent mis en jugement, malgré les détails horribles de leurs crimes dévoilés en cours de procès, les Cours martiales chargées de les juger, employèrent, dans un but bien défini, des procédés encore plus dilatoires que les tribunaux ordinaires, pour retarder le jugement. Lorsque, finalement, un seul des coupables, le mutessarif de Yozgate fut exécuté, les intellectuels turcs et la population le proclamèrent martyr national et lui firent des obsèques solen-



nelles, où rien ne manquait, ni honneurs militaires ni cérémonies religieuses d'apparat.

L'idéal turc, fait de haine et de mépris envers le chrétien, cette mentalité qui forme le fond du caractère turc, n'a pas changé et demeurera toujours invariable.

Les rapports reçus journellement par le Patriarcat signalent, parallèlement aux protestations officielles du Gouvernement Turc et à ses hypocrites promesses de réparation, qu'aucune mesure n'est prise par lui pour garantir la sécurité, tant des Arméniens retournés dans leurs villages en ruines, que de ceux qui vivent terrorisés dans les grands centres musulmans.

* * *

En résumé, le Mémoire de la Sublime-Porte se compose d'éléments réunis pour les besoins de la cause. Il ne résiste pas à un examen sérieux des questions dont il prétend apporter la solution. Vu le passé de la Turquie et les événements qui l'ont ensanglantée en dernier lieu; vu l'esprit qui règne dans ce document, vu le mal fondé de ses allégations, l'inexactitude des chiffres cités, le caractère fallacieux des procédés dont il préconise l'emploi pour l'avenir, dans le seul but de se soustraire aux obligations du présent, on peut, en conscience, le considérer comme immoral quant au fond, faux quant à l'esprit, inexact quant à la lettre. La seule solution logique, saine et



durable de la question arménienne, consiste dans la création d'une Arménie indépendante et intégrale, par l'union de la République actuelle du Caucase avec les parties historiquement arméniennes de l'Asie-Mineure Orientale, spécifiées dans le Mémoire de la Délégation Nationale à Paris.

La réédification d'une telle Arménie, sous les auspices bienveillants des Puissances Alliées, constituera un acte de justice, en même temps qu'elle sera une garantie de civilisation, de prospérité et d'ordre en Asie.



ANNEXE A

RÉFLEXIONS DE VITAL CUINET

à propos des statistiques contenues dans son ouvrage

„La Turquie d'Asie“

« La statistique officielle proprement dite fait absolument défaut en Turquie. Toutefois, depuis peu d'années, on a créé au ministère de l'Intérieur un « Bureau du dénombrement de la population » (nou-fouz idaressi), et ce bureau a même publié le résultat partiel d'un recensement de la population de l'Empire, par vilayets, commencé il y a près de quatre ans, en indiquant seulement le chiffre de la population par sexes, sans faire aucune mention des diverses communautés ou confessions ». (La Turquie d'Asie. éd. Paris 1892. tome 1 page 5).

« Cette science de la statistique si utile et si intéressante, non seulement n'est pas encore entrée dans les mœurs et usages du pays, mais même les autorités refusent, de parti pris, de se prêter aux moindres investigations ». (id. page 7).

« Les autorités administratives n'en ressentent pas l'utilité, soit plutôt parce que si elles possèdent quelques données relatives au dénombrement de la population, aux productions et aux besoins du pays par quantité et valeurs, **elles se font un devoir** de refuser systématiquement toute communication de cette nature. » (id. page 3).



ANNEXE B

**Chiffres du Livre Jaune (1897) comparés avec
ceux de Vital Cuinet (1892).**

	Musulmans	Grecs	Arméniens
Vilayet d'Erzeroum			
L. Jaune	500,782	3,725	234,967
V. Cuinet	500,782	3,725	135,087
Vilayet de Sivas			
V. Cuinet	839,514	76,068	170,433
L. Jaune	839,514	76,068	170,433
Vilayet de Diarbékir			
V. Cuinet	337,644	9,440	79,129
L. Jaune	328,644	9,440	79,129
Vilayet de Maamouret-ul-Aziz			
V. Cuinet	504,366	650	69,718
L. Jaune	505,446	650	69,718
Vilayet de Bitlis			
V. Cuinet	257,863	210	131,390
L. Jaune	254,000	210	131,390
Vilayet de Hudavendighiar			
V. Cuinet	1,296,595	230,711	88,991
L. Jaune	1,296,595	230,711	88,991
Vilayet d'Aïdin			
V. Cuinet	1,093,334	208,283	15,105
L. Jaune	1,093,334	208,283	15,105



Vilayet d'Adana

V. Cuinet	230,050	46,200	97,450
L. Jaune	234,450	46,200	97,450

Vilayet d'Alep

V. Cuinet	792,449	48,540	
L. Jaune	792,449	48,540	

Vilayet de Castamouni

V. Cuinet	992,679	21,507	2,647
L. Jaune	992,679	21,507	2,647

Vilayet de Trébizonde

V. Cuinet	806,700	193,000	47,200
L. Jaune	806,700	193,000	47,200



ANNEXE C

Tableau de la statistique de la population arménienne dans l'Empire Ottoman

établi par le Patriarcat arménien en 1882

		Totaux:
A. Dans les six vilayets		
Vilayet de Van	400 000	
— de Bitlis	250 000	
— de Diarbékir	150 000	
— d'Erzeroum	280 000	
— de Maamouret-ul-Aziz	270 000	
— Sivas	280 000	
		1.680.000
B. En Cilicie		
Vilayet d'Adana	280 000	
— d'Alep (partie septentrionale: Ayn- tab, Ourfa, Kilis, Marache)	100 000	
		380.000
C. Dans le reste de la Turquie d'Asie		
Vilayet de Trébizonde (1)	120 000	
— d'Hudavendiguar (Brousse)	60 000	
— d'Aidine	50 000	
— d'Angora, Castamouni et Konia	120 000	
— de Syrie, de Beyrouth, de Mossoul, de Bagdad et de Bassorah	40 000	
Sandjak d'Ismidt et environs	65 000	
		455.000
D. Dans la Turquie d'Europe		
Constantinople et environs	135 000	
Vilayet d'Andrinople	50 000	
Dans le reste de la Turquie d'Europe.	10 000	
		195.000
TOTAL GÉNÉRAL :		2.660.000

(1) A cette époque, le sandjak de Chabine-Karahissar faisait partie du vilayet de Trébizonde.



ANNE

**Tableau de statistique de
Vilayets d'Erzeroum, Van, Bitlis,
établi par le Patri
(A l'exclusion des parties de ces provinces**

N ^o	Nations et Races	Erzeroum	Van	Bitlis
1	Turcs	240.000	47.000	40.000
2	Circassiens (immigrés) .	7.000	—	10.000
3	Persans	13.000	—	—
4	Lazes	10.000	—	—
5	Tziganes	—	3.000	—
6	Kurdes Sédentaires . . .	35 000	32.000	35.000
7	— Nomades	40 000	40 000	42.000
8	Kizilbaches	25 000	—	8.000
9	Zazas-Tmblis-Tchariklis .	30.000	—	47.000
10	Yézidis	3.000	25.000	5.000
11	Arméniens	215.000	185.000	180.000
12	Nestoriens, Yagoubis, Chaldéens	—	18 000	15.000
13	Greco et autres chrétiens	12.000	—	—
	TOTAUX.	630.000	350.000	382.000

Musulmans		Religions diverses	
Turcs	666.000	Kizilbaches	140.000
Kurdes	424.000	Zazas-Tmblis-Tchar.	77.000
Autres mus.	88.000	Yézidis	37.000
Total	1.178.000	Total	254.000

} 45,1% } 9,6%

* Les parties exclues sont : *Hekkiari*, dans le vilayet la partie méridionale du vilayet de Diarbékir ; La partie au l'Ouest du vilayet de Sivas.—Le nombre des Arméniens qui



XE D

**l'Arménie Turque en 1912
Kharpout, Sivas et Diarbékir
arcas Arménien**

où les Arméniens ne sont pas en nombre)*

Kharpout	Diarbékir	Sivas	Total	%	Total %
102.000	45.000	192.000	666.000	25.4	Musulmans 45.1
—	—	45.000	62.000	3.4	
—	—	—	13.000		
—	—	—	10.000		
—	—	—	3.000	16.3	
75.000	30.000	35.000	242.000		9.2
20.000	25.000	15.000	182.000	7.1	Divers 9.7
80.000	27.000	—	140.000	5.3	
—	—	—	77.000	2.9	
—	4.000	—	37.000	38.9	
168.000	105.000	165.000	1.018.000		38.9
5.000	60.000	25.000	128.000	4.7	Chrétiens 45.2
—	—	30.000	42.000	1.6	
450.000	296.000	507.000	2.615.000	100%	100%

Chrétiens		Chiffres généraux	
Arméniens	1.018.000	Chrétiens	1.183.000 = 45.2%
Nestoriens	123.000	Musulmans	1.178.000 = 45.1%
Grecs, etc.	42.000	Relig. diverses	254.000 = 9.7%
Total	1.183.000	Total	2.615.000 = 100%

de Van ; *La partie au sud de Sighet*, dans le vilayet de Bitlis ;
Sud de Malatia, dans le vilayet de Kharpout ; *Le Nord-Ouest et*
habitent ces parties est de 145 000.



ANNEXE E

Le Nombre des Arméniens de Turquie
d'après les statistiques du Patriarcat Arménien
en 1912

Arménie turque	1,018,000
Dans les autres parties des six vilayets	145,000
Cilicie	407,000
Dans le reste de la Turquie d'Europe	530,000
Total:	2,100,000

